



UNSA-FLASH

// 7 MAI 2020 //

SPÉCIAL APPLICATION DE LA PRIME DE FEU À 25%

L'UNSA-SDIS33 reste très optimiste malgré ce qui peut circuler sur les réseaux sociaux. **La prime de feu des sapeurs pompiers devrait bien être réévaluée à 25% cette année.**

L'avis **consultatif** défavorable émis dernièrement par le CNEN, pourrait nous faire penser le contraire. En effet, avant de pouvoir publier ce décret, le projet doit être soumis à différentes instances consultatives :

- ❑ **CNEN** (Conseil National d'Évaluation des Normes)
- ❑ **CSFPT** (Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale)
- ❑ **CNSIS** (Conférence Nationale des Service d'Incendie et de Secours)

Ces instances sont composées essentiellement d'élus, il est donc fort probable qu'elles émettent un avis défavorable dans la mesure où le gouvernement n'a pas diminué la pression financière ou fournis de ressources supplémentaires aux collectivités territoriales permettant le financement du nouveau taux de cette prime.

Il s'agit uniquement d'un "levier" permettant aux élus locaux de s'appuyer dessus, afin d'obtenir une aide de l'état pour le financement de l'augmentation de notre prime de feu.

Ce qui nous rassure, c'est l'engagement ferme du gouvernement, par la voix du ministre de l'Intérieur, de réévaluer notre prime de feu à 25% cette année. Elle prendra effet dès la parution du décret (on espère d'ici la fin de l'été).

De surcroît, l'implication des sapeurs-pompiers dans la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19 légitimise d'autant plus l'application de ce nouveau taux.

Enfin, l'article 12 de la loi du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 annule le dispositif de reprise financière prévu par les Contrats de Cahors en cas de dépassement de 1,2% du budget de fonctionnement des collectivités territoriales.

S'agissant du SDIS 33, le Président Jean-Luc GLEYZE s'est engagé de manière inconditionnelle à financer cette prime.

Nous sommes donc sereins pour les sapeurs-pompiers girondins.

